



Prieuré  
St-Pierre-Julien-EYMARD

# Le Bachais

N° 72 – Novembre- Décembre 2023

Prix : 2 €



## Sommaire

Ecône, suite ..... p. 2-3

Evêques sous la Terreur p.  
4-5

Actualités ..... p. 6-7

Carnet ..... p. 8

## Les vérités ont été diminuées

« Sauvez-nous, Seigneur, car il n'y a plus de saints, car les vérités ont été diminuées par les enfants des hommes » Psaume 11. Un psaume, hélas, bien d'actualité. L'exemple de la réforme de la fête du Christ-Roi illustrera le propos.

La fête du Christ-Roi, instituée par le pape Pie XI, nous rappelle que Jésus est non seulement le roi des individus mais aussi des nations; il l'est par nature puisqu'il est Dieu, et par conquête, en mourant sur la Croix. L'hymne des Vêpres ne peut être plus explicite : « que les chefs des nations, Te rendent un culte public ; que les lois et les arts s'inspirent de Toi ».

En plaçant la fête du Christ-Roi au dernier dimanche de l'année liturgique, la réforme de Vatican II a profondément transformé le sens de cette célébration et lui a conféré une dimension eschatologique qu'atteste d'ailleurs le titre nouveau qui lui est donné dans le missel de 1970 : « Fête du Christ-Roi de l'univers ».

Il y a ici une diminution de la Royauté du Christ. D'où la parole de Mgr Lefebvre : « Ils l'ont découronné ». Oui les hommes d'Église ont découronné Jésus en restreignant son pouvoir aux consciences au nom de la liberté religieuse.

Le motif de cette modification de la fête a été expliqué par les réformateurs : ce n'est plus d'actualité. C'est d'ailleurs le motif

de toutes les réformes depuis Vatican II : l'adaptation au monde.

Dans l'Ancien Testament, certains prophètes et prêtres faillirent à leur mission pour ne pas déplaire aux hommes. Dieu leur envoya le prophète Jérémie pour leur dire : « Dans les prophètes de Samarie, j'ai vu de la sottise : ils prophétisaient par Baal, et ils égaraient mon peuple d'Israël ; et dans les prophètes de Jérusalem, j'ai vu l'horreur, ils commettent l'adultère et marchent dans le mensonge ; ils affermissent les mains des méchants, afin qu'aucun d'eux ne revienne de sa méchanceté. Ils sont pour moi comme Sodome, et les habitants de Jérusalem comme Gomorrhe. »

Ainsi parle le Dieu des armées : « N'écoutez pas les paroles des prophètes qui vous prophétisent. Ils vous entraînent à la vanité, ils disent des visions de leur propre cœur, et non ce qui sort de la bouche de Dieu. Je n'ai pas envoyé ces prophètes, et ils courent ! je ne leur ai point parlé, et ils prophétisent ! S'ils avaient assisté à mon conseil, ils auraient fait entendre mes paroles à mon peuple ; ils les auraient ramenés de leurs voies mauvaises, de la méchanceté de leur actions. »

Ces paroles de Jérémie lui valurent de faire un petit séjour dans une fosse.

Abbé Jean-Marie Salaün

Prieuré  
St-Pierre-Julien-EYMARD

22, chemin du Bachais  
38240 Meylan

09 53 61 02 96

38e.meylan@gmail.com

# 1988+x: Ecône, suite.

La perspective de consécrations d'évêques à Ecône semble plus probable qu'un retour de Rome à la Tradition. L'état de nécessité qui le justifierait est-il un état de fait ou de droit?

## L'épiscopat: une affaire de succession et d'héritage

1. À l'occasion de leur épiscopat, les évêques ne reçoivent pas en partage la nature angélique. Comme tout homme ils se fatiguent et vieillissent ; c'est pourquoi le pape, à travers ses nonces apostoliques, doit pourvoir à la succession de chaque diocèse afin d'assurer l'enseignement de la foi et la dispensation des sacrements. C'est pour ces raisons que Mgr Lefebvre, après maintes supplications restées vaines, avait pris la décision de pourvoir à sa succession pour le bien des âmes se confiant à la Fraternité Saint Pie X. Les années passant en ont montré les fruits et le bien-fondé, appelant désormais à un renouvellement des sujets de l'épiscopat fidèles à l'Église et opposés aux erreurs qui elles aussi vieillissent mais restent tenaces. Cette nécessité physique, c'est-à-dire de fait, trouve-t-elle sa justification dans le droit de l'Église qui se fonde, comme sur son premier principe, sur le salut des âmes?

## Un état de fait: quel héritage transmettre?

2. Beaucoup de catholiques, pourtant désemparés par les réformes, n'ont pas suivi Mgr Lefebvre, pensant qu'il allait contre les principes catholiques, spécialement quand il consacra quatre évêques à Ecône en Suisse le 30 juin 1988. Ce même dilemme s'est posé à Mgr Lefebvre lui-même:

« Il fallait nous demander alors quelle attitude prendre vis-à-vis de Rome, de l'Église? Il y avait évidemment plusieurs attitudes possibles, il y en a parmi ceux qui ont voulu maintenir la tradition qui ont en effet pris des attitudes différentes de la nôtre. On pouvait rompre définitivement avec Rome et considérer que: "à Rome il n'y a plus rien, c'est terminé", ceux qu'on a appelés les "sédévacantistes", c'était une solution tentante évidemment; simple en définitive, s'il n'y a plus rien à Rome nous sommes libérés de toutes contraintes et nous faisons ce que nous voulons. D'autres au contraire ont voulu obéir à Rome parce qu'on ne peut pas désobéir à Rome (soit-disant) donc garder cependant tout ce qu'on peut comme tradition, tout en étant dans l'obéissance à Rome. C'est une position très inconfortable, Rome étant contre la tradition depuis le Concile et vou-

lant faire disparaître les vestiges de la tradition, il est très difficile de vouloir à la fois garder la tradition et de vouloir obéir à Rome en même temps. C'est une situation ambiguë en tous cas, on vit dans l'ambiguïté.

3. « Il y avait la troisième position qui était désobéir pour obéir. Désobéir à Rome, ce n'est pas dire que Rome n'existe plus (Rome existe toujours, on suppose). On agit comme si le pape était toujours le successeur de Pierre, mais en lui désobéissant parce que le pape et la curie romaine nous invite à désobéir à la Tradition. Nous ne voulons pas désobéir à la Tradition parce que nous ne voulons pas désobéir à l'Église. Désobéir à vingt siècles d'Église, c'est faire rupture avec l'Église; et nous ne voulons pas faire rupture avec l'Église. Alors nous voulons obéir à vingt siècles d'Église et par le fait même nous mettre en difficultés avec la Rome moderne, la Rome faite de modernistes et de libéraux.

4. « Ça nous met dans une position relativement claire tout de même. Au point de vue des idées, nous suivons les idées de toujours : nous n'avons qu'à étudier ce que l'Église a toujours fait et a toujours enseigné. Nous n'avons ensuite qu'à nous conformer à ce que l'Église a enseigné. Par conséquent, dans la mesure où les hommes d'Église, ceux qui devraient nous enseigner la Tradition, s'éloignent de la Tradition, nous nous éloignons de ces hommes-là. Ce qui est notre règle c'est la foi et la foi passe avant l'obéissance. Oui la première obéissance, c'est l'obéissance de la foi. La foi passe avant l'obéissance aux hommes qui sont chargés de nous donner la foi. Cette position est simple même si évidemment nous nous trouvons en opposition avec ceux qui détruisent la foi. Il y a un double combats pour nous : l'un contre les erreurs, et l'autre contre ceux qui sont en faveur de ces erreurs. Certes, il est difficile d'être contre les erreurs et de ne pas être contre les hommes qui les diffusent. Aussi est-il facile pour ceux qui nous attaquent de dire: " vous combattez Rome, donc vous êtes contre Rome, contre le Pape, contre le Concile et donc vous êtes en dehors de l'Église". Ce sont des réactions tout à fait compréhensibles, faciles, mais fausses, car cela suppose que Rome ne se trompe jamais, ce qui est faux. » Conférence de Mgr Lefebvre à Ecône, Pâques 1988



## Quel droit pour transmettre l'héritage ?

5. Les circonstances des années 70-80 ont amené Mgr Lefebvre à transgresser un certain nombre de règles ordinaires dans l'Église. Voilà pourquoi de nombreux catholiques pourtant désabusés hésitèrent à le suivre, même s'ils constataient les fruits de cette fidélité en apparence hors la loi. Aussi beaucoup d'ennemis de la Fraternité, et même les conservateurs, dont la survie est un de ces fruits, proclamaient des principes censés condamner ipso facto la position de cet évêque: "Là où il y a le pape il y a l'Église ; les catholiques doivent obéir au pape."

6. Le principe majeur à rappeler, c'est que les cas ordinaires sont réglés par des lois ordinaires, tandis que les cas d'urgence doivent être traités par des principes qui se situent au-delà du droit commun. S'il n'y a pas d'urgence dans l'Église, il ne peut être fait appel à des principes plus élevés. (On suppose que tous constatent le chaos actuel de l'Église). Le droit de l'Église a toujours prévu les cas d'urgence, qu'ils soient privés ou publics: le besoin spirituel grave est celui de toute âme dont la foi ou la morale catholique est menacée. Le cas de nécessité spirituelle extrême concerne toute âme incapable de se sauver elle-même sans l'aide d'un ministre. On parle de cas de grave nécessité générale quand de nombreuses âmes sont menacées dans leur foi, par exemple quand l'hérésie est prêchée en public. Ainsi du néo modernisme, "égoût collecteur de toutes les hérésies." On peut donc dire que l'Église est confrontée à un cas de grave nécessité spirituelle générale. Les théologiens enseignent que ce cas est équivalent à celui de l'extrême nécessité pour un individu, et permet d'user des mêmes droits et devoirs. Quels sont les devoirs et pouvoirs d'un évêque en cas de nécessité?

## Un droit et un devoir

7. Il est clair qu'un pasteur légitime est tenu en justice d'apporter les secours à une âme qui se trouve en état de nécessité. Mais si, pour n'importe quelle raison, il manque à ce devoir, tout autre pasteur est tenu en charité de venir en aide, bien qu'il n'ait pas la juridiction. Car la charité inclut, en vertu de l'ordination des évêques et des prêtres, un devoir d'aider ceux qui en ont besoin. Le devoir de charité impose sous peine de péché d'aider **un individu** en cas d'extrême nécessité, et de venir au secours d'**un peuple** en grave nécessité, même au prix de sa vie, donc aussi de sa réputation et de ses biens.

8. L'hérésie moderniste étant propagée par la hiérarchie instituée, ce n'est pas des pasteurs légitimes que nous pouvons espérer un remède à l'état de grave nécessité générale. C'est donc le rôle des autres pasteurs, qui par

leur ordination sont gravement tenus d'aider du mieux qu'ils peuvent les âmes dans le besoin. Qu'est-ce qui donne aux pasteurs le droit de suppléer aux pasteurs légitimes? La grave nécessité dans laquelle se trouvent de nombreux catholiques.

9. Ce principe du droit dans les nécessités graves, appelé juridiction de suppléance, s'applique aussi à la consécration d'un évêque, source de tout sacrement. Le Christ a donné à Pierre les pleins pouvoirs de l'Église pour mener les âmes à la vie éternelle. Ce pouvoir, bien qu'exercé par Pierre, appartient toujours au Christ; il est au profit des âmes, non de celui qui le possède; pour les sauver, non pour les damner. Les circonstances qui entourent la transmission de ce pouvoir épiscopal ont été laissées par le Christ à la prudence de Pierre et de son successeur. Voilà pourquoi les conditions qui entourent les consécrations ont connu des évolutions de règles. Ainsi Pie XII renforça le contrôle en raison du problème chinois. Mais Eusèbe de Samosate consacra des évêques sans la permission du pape. Si le pape resserre le contrôle de nomination des évêques pour le plus grand dommage des âmes au point d'empêcher la distribution des sacrements, l'Église peut suppléer la juridiction à celui qui le peut et donc le doit. Rappelons que les règles qui entourent la consécration d'un évêque sont une affaire de loi de l'Église et non pas de loi divine. Il y a des cas où l'on peut aller contre une loi positive, tandis que la loi divine ne souffre aucune exception. Refuser de donner un évêque pour l'œuvre de la Tradition est une loi humaine ; sauver les âmes est une loi divine. On peut donc aller contre une loi humaine pour sauvegarder la loi divine.

10. Quant bien même le pouvoir papal interdisait à Mgr Lefebvre de poursuivre l'œuvre de la Tradition, il ne pouvait pas exonérer Mgr Lefebvre de son devoir en charité d'aider les âmes en état de grave nécessité générale. Si le Supérieur refuse d'aider les âmes en état de nécessité, il n'a aucun pouvoir d'empêcher ceux qui le doivent de le faire. Le Pape, tout pape qu'il soit, reste soumis à ce grave devoir de charité de sauver les âmes en état de nécessité. En étant le seul à refuser le modernisme, il revenait à Mgr Lefebvre de venir au secours des âmes désireuses

11. En consacrant des évêques, malgré l'interdiction du pape, Mgr Lefebvre n'a pas pour autant contesté ni la primauté ni l'autorité du pape en elle-même ; il a jugé que cette loi positive d'interdiction des sacres était inapplicable dans cette situation de grave nécessité, et qu'il se devait d'obéir d'abord à Dieu.

Ainsi cet état de nécessité qui semble se poursuivre est non seulement un état de fait, un état de droit, mais aussi pour nous un état de grâce. Deo gratias.

Abbé Stanislas Morin

# Evêque pendant la Révolution.

La conduite des évêques de France, en 1791, fut épiscopale et généreuse: avec unanimité ils s'opposèrent aux innovations, montrèrent un attachement au Saint-Siège et un zèle pour maintenir intacts les droits et la discipline de l'Église. Ils allèrent constamment la modération avec le courage, et, dépouillés, insultés, errants et proscrits, ils conservèrent néanmoins un caractère de grandeur et de dignité qui en imposa à leurs ennemis même, et qui honora la religion et l'Église de France.

## Un corps épiscopal catholique

1. À la veille de la Révolution dite française, le pays comptait 139 diocèses. Celui de Chambéry venait à peine d'être érigé. Le ministère du Prieuré de Grenoble s'étend donc sur le territoire de cinq diocèses. Nous proposons un aperçu rapide des figures épiscopales de ces cinq diocèses surpris par la Révolution. L'abbé Sicard, historien de référence pour ce thème, dresse un portrait des évêques de France à cette période: « La vérité, la justice obligent à voir le bien, à constater quelle sève chrétienne et même apostolique animait encore ce grand corps qui comptait une foule d'évêques réguliers et même des saints. » Tous les témoignages, toutes les études confirment les aveux de Tocqueville: « Je ne sais si, à tout prendre, il y eut jamais un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques, et en même temps de plus de foi; la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect. » (L'Ancien Régime et la Révolution)

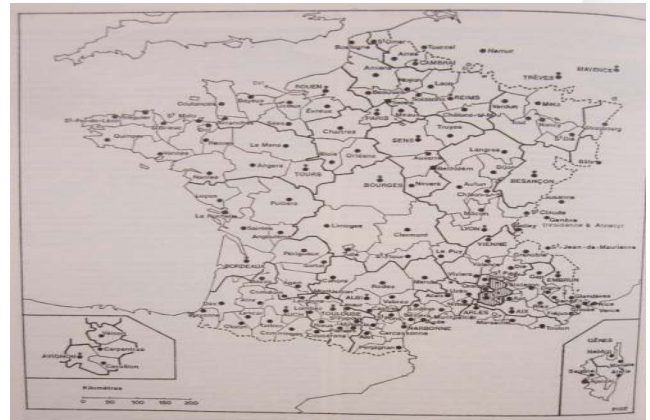
## Diocèse de Grenoble

2. **Henri-Charles du Lau d'Allemans** (1747-1802), neveu du dernier archevêque d'Arles (le bienheureux Jean Marie du Lau d'Allemans), vicaire général de Rouen, évêque de Grenoble depuis 1788. Il prend possession de son siège au milieu des agitations politiques (l'usurpateur constitutionnel est l'ancien curé de Saint-Ferjus), émigre dans le Piémont puis dans le Valais à Martigny. Il refuse sa démission en 1802 et meurt en Autriche. Il tente d'administrer le diocèse avec l'aide de ses vicaires généraux restés sur place dans la clandestinité.

3. Sa foi et son zèle se lisent dans son mandement épiscopal du 5 août 1789. « *Serions-nous arrivés, à ces temps désastreux, prédits par le prophète Jérémie, temps de troubles et de calamité qui doivent porter la consternation dans tous les cœurs: des temples*

*profanés, des vases sacrés brisés par des mains sacrilèges et partagés entre des brigands, des maisons de vierges dévastées, des monastères pillés. Un grand nombre d'édifices et de maisons incendiés et ravagés, les propriétaires de tout état exposés aux traitements les plus cruels et à la mort.*

*Hâtons-nous de recourir à la bonté paternelle, qui ne veut pas que le pêcheur périsse, mais qu'il se conver-*



Carte des diocèses à la veille de la Révolution

*tisse et qu'il vive. Revenons à lui, et dans la sincérité de notre cœur, et disons-Lui avec les sentiments d'une véritable componction: nous vous avons abandonné, nous sommes tombés dans l'iniquité et nous nous sommes égarés dans toutes nos démarches, accourons aux pieds des autels, que nos prières et nos gémissements fassent au Seigneur, une sainte violence, que les aumônes, les bonnes œuvres, et la pratique de toutes les vertus succèdent à nos crimes et à nos erreurs, et à l'exemple des premiers chrétiens, ne formons qu'un seul cœur et qu'une seule âme, soyons à jamais réunis en Dieu par les liens de la charité la plus parfaite.»*

## Diocèse de Chambéry

4. **Michel Conseil** (1716-1793), curé et grand-vicaire d'Annecy, nommé par le roi de Sardaigne premier évêque de Chambéry (1779). « Zélé pour les fonctions du mi-

nistère, on le vit aussitôt prêcher, donner des retraites à son clergé, publier des Lettres, des Instructions, un Catéchisme. Il adopta les Instructions sur les fonctions du ministère pastoral, qu'il adressa à son clergé en 1786. Lorsque la Savoie fut envahie, il ne se laissa pas intimider par les mensonges, ni séduire par les caresses. Voici à ce sujet ce que raconte l'Annuaire ecclésiastique de Savoie pour cette année: *“Le trop fameux Grégoire, venu à Chambéri pour organiser le nouveau département du Mont-Blanc, eut l'audace et l'impudence, dans la première visite qu'il lui fit, de lui proposer de souscrire à la prétendue constitution civile du clergé. Il se flattoit que la défection du premier pasteur pourroit amener celle des subordonnés. Ses sophismes comme ses instances ne produisirent aucun effet. Monsieur, lui répondit M. Conseil, je suis trop vieux pour changer de religion. Au moment du départ de ce nouvel apôtre du mensonge, notre prélat lui défendit de célébrer la messe dans son diocèse. Dès-lors, il fut constitué prisonnier dans son propre palais, et pour le contrister encore plus, il fut gardé à vue par deux gendarmes.”* (...) M. Conseil survécut peu à ce traitement, et mourut le 29 septembre 1793. Il fut enterré sans aucune cérémonie religieuse, les révolutionnaires ayant envié ce dernier honneur à sa cendre. Ce n'est que le 7 juin 1819 que ses restes ont reçu la sépulture chrétienne ; on les a déposés dans le caveau de l'église métropolitaine. Ce prélat était pieux, zélé, charitable ; il avoit créé un séminaire, qu'il eut la douleur de voir détruire. » (L'Ami de la Religion et du Roi, 25 novembre 1820, t. 26 p. 64)

## Diocèse de Maurienne

5. **Charles-Joseph Compans de Brichanteau** (1737-1796), évêque de Maurienne sacré en 1780. Ancien aumônier de la Cour du Roi Victor Amédée III, il est connu pour son goût pour la musique. « Il consacrait à cultiver cet art les moments de loisir que lui laissaient les pénibles fonctions de l'épiscopat. Convaincu que lorsqu'elle est employée au culte de Dieu, la musique est très-propre à élever l'âme et à inspirer la piété. » Pendant les douze années de son épiscopat en Maurienne il fit ériger un nouvel orgue, édita un nouveau catéchisme et organisa dans les paroisses l'œuvre des catéchistes volontaires. Orateur zélé, il donnait lui-même des missions avec l'aide de curés volontaires. Déclaré déchu de son siège quand la Savoie fut envahie, il fut nommé évêque d'Acqui en 1796.

## Diocèse de Tarentaise

6. **Joseph de Montfalcon de Cengle** (1732-1793), archevêque de Tarentaise en 1785. « Il visita régulièrement son diocèse, établit à Moutiers un Mont-de-Piété, ranima les études ecclésiastiques, et multiplia les petites écoles dans les campagnes. Chaque année, il prêchait aux grandes fêtes, et présidait la retraite des curés ; il faisait

le bien de son diocèse, lorsqu'en octobre 1792, l'armée française s'empara de la Tarentaise. L'archevêque resta, tant qu'il le put, pour consoler et soulager son troupeau, jusqu'à ce que le refus du serment, exigé par la proclamation des représentants en Savoie, du 8 février 1793, l'obligeât à chercher un autre asile. Il partit de Moutiers, le 1er mars 1793, et fut exposé à de grands dangers de la part de quelques soldats. Enfin, il put s'échapper, et se rendit à Turin. La Tarentaise ayant été reprise, au mois d'août suivant, par les troupes sardes aux ordres du duc de Montferrat, l'archevêque se hâta de rentrer au milieu de ses ouailles ; mais les revers qui suivirent l'affligèrent tellement, qu'il tomba malade, et mourut, le 22 septembre 1793, en gémissant des maux qu'il prévoyait. Il a laissé quelques Lettres et Mandements pour l'instruction de ses diocésains. » (L'Ami de la Religion et du Roi, 25 novembre 1820, t. 26, p. 62-63)

## Diocèse d'Annecy

7. **Joseph-Marie Paget** (1726-1810), évêque de Genève depuis 1787. « Comme son diocèse s'étendoit en France il fut obligé de prendre part à ce qui se passoit dans ce pays relativement à la religion, et publia des Lettres pastorales et des Mandements contre les innovations de l'Assemblée Constituante. (...) Ces démarches avoient exposé M. Paget au ressentiment des révolutionnaires, aussi lorsqu'ils entroient en Savoie, le prélat se retira. Il partit d'Annecy le 22 septembre 1792, et passa en Piémont où il demeura quatre ans chez les Prêtres de la Mission à Turin, entretenant des correspondances avec son diocèse, et procurant des asiles à ses prêtres fugitifs. Le roi de Sardaigne lui offrit l'évêché de Pignerol qu'il refusa. On dit qu'en 1797, l'ambassadeur de France à Turin osa demander le bannissement de la reine et de l'évêque de Genève. Celui-ci passa l'année suivante en Italie, demeura deux ans chez M. Avogadro, évêque de Vérone, assista au couronnement du Pape à Venise, et vint ensuite à Padoue, où il exerça même les fonctions épiscopales, à la demande du vicaire capitulaire. Il s'empessa de donner sa démission, par suite de son respect et de sa déférence pour le Pape, et revint à Saint-Julien [sa ville natale, près de Genève], pour y vivre dans la retraite et les pratiques de la piété. Il y mourut le 24 avril 1810, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans. Doux, mais ferme, simple dans ses mœurs, patient dans les traverses, il était sincèrement attaché à l'Église et au Saint-Siège, et sa plus grande douleur en mourant était de voir la situation du Pape et de l'Église romaine. » (L'Ami de la Religion et du Roi, 25 novembre 1820, t. 26 p. 63-64)

8. De l'avis des historiens, à aucune autre époque en France, on ne trouva plus d'ardeur à combattre l'erreur et le schisme.

## Le retour aux sources

Il n'y a pas si longtemps que ça, est née au prieuré cette activité des "Chemins de Chartreuse".

Cette dénomination n'est point l'œuvre d'une fantaisie géographique.

Non ! aux pieds des Alpes, un monastère a donné son nom à ce magnifique massif de montagnes. Dès lors, chaque randonnée dans ces montagnes devient un rendez-vous avec l'histoire, un rendez-vous d'autant plus remarquable lorsque c'est à la Grande Chartreuse, que s'arrêtent les pas des randonneurs.

Pour mieux contempler le monastère quoi de mieux que de s'élever vers les sommets ?

La petite troupe s'élance donc vers les hauteurs. Après deux heures de marche, on parvient enfin au Col de la Ruchère.

La pause est rapide. Un succulent jambon cuit quatre heures dans le foin attend les promeneurs.

Tous s'en retournent vers le monastère pour déguster les agapes préparées par l'Abbé Morin.

## Un toit et deux classes



C'est la rentrée mais pas pour tout le monde. Les élèves reprennent le chemin de l'école tandis que les ouvriers peuvent enfin partir en vacances.

Le toit des classes a retrouvé sa fonction première : celle de proté-

ger de la pluie et des intempéries.



En plus de cela, il a fallu modifier les classes pour accueillir tous les élèves aujourd'hui. Deux classes ont été créées, pour le prix d'une !



## Poussière...



Avant...

Après de si longs mois d'attente, les travaux de la chapelle Saint-François-de-Sales peuvent commencer. Au programme de ces soirées de travaux : de la poussière, beaucoup de poussière et encore de la poussière.

Après la poussière du rangement, c'est la poussière des marteaux piqueurs...



Après...

## Ite ad Joseph : savoir dire merci !

Trois grâces demandées, trois grâces reçues. Il n'en fallait pas moins pour aller remercier Saint Joseph.

Ce vendredi 13 octobre après-midi ne sera pas comme d'habitude. Pas de cours ! Tous en voiture ! Le cortège des tradi-mobiles prend la direction de Cotignac.



La cathédrale aux portes closes

Après deux heures de route, il est temps de faire une pause. Et voici la ville de Sisteron. Il eut fallu visiter la cathédrale, mais étonnamment, elle était fermée !? Pour prendre un peu de hauteur sur cet évènement, tout ce petit monde monte à la citadelle. Du haut de ces cinq cents mètres d'altitude, le visiteur aperçoit à ses pieds la vallée de la Durance. Encore une heure de route, c'est Cotignac.

Pour détendre les esprits fatigués de la route, une veillée est proposée par quatre familles. C'est l'occasion de découvrir les bienfaits de Notre Dame de Grâce et la gratitude du Roi-Soleil, ainsi que l'apparition de Saint Joseph à quelques kilomètres.



Le lendemain matin, un soleil radieux vient saluer la petite troupe qui se met en marche pour le monastère de Saint Joseph du Besillon.

Quasiment au pas de course, il faut s'en retourner pour que la messe ait lieu à l'heure prévue.

Dans l'église du monastère, toute l'école peut remercier saint Joseph pour les grâces reçues.

Hors de l'église, l'abbé Salaün célèbre la messe d'action de grâce en l'honneur de saint Joseph.

Comblé des bienfaits de saint Joseph, chacun peut s'en retourner.



# Horaires

## Prieuré S<sup>t</sup>-Pierre-Julien-Eymard

22, chemin du Bachais  
38240 Meylan

### Messes

Dimanche : 8h00 et 18h30  
Semaine : 7h15 et 18h30

### Confessions

À 18h00 (voir annonces)  
ou sur RDV

## École S<sup>t</sup>-Pierre-Julien-Eymard

22, chemin du Bachais  
38240 Meylan

### Messe de l'école

Mardi à 11h15

## Chapelle S<sup>te</sup>-Marie-S<sup>t</sup>-Michel

4, rue Charles Gounod  
38000 Grenoble

### Messes

Dimanche & Fêtes : 10h00  
Semaine : 18h30 (voir annonces)

### Confessions

Dimanche : 9h30  
Semaine : 18h00 (voir annonces)

## Chapelle de la S<sup>te</sup>-Famille

Route de l'Ebaudiaz  
73460 N.D. des Millières

### Messes

Dimanche & Fêtes : 9h00  
Samedi : 18h30

### Confessions

Dimanche : 8h30

## Chapelle S<sup>t</sup>-François-de-Sales

16 bis, avenue du Rhône  
74000 Annecy

### Messes

Dimanche & Fêtes : 9h00  
Vendredi : 18h30  
Samedi : 18h00

### Confessions

Dimanche : 8h30

## Chapelle S<sup>t</sup>-Anthelme

312 route des Clarines  
73190 Saint-Baldoph

### Messes

Dimanche & Fêtes : 11h00  
Vendredi : 18h30

### Confessions

Vendredi : 18h00

## Servir

Encore une fois, nos chefs scouts ont démontré leur efficacité pour le prieuré. En une soirée, ils ont trié leur matériel pour qu'il puisse être déménagé. Il y a désormais une tente pour les scouts. Tout ce travail a permis de libérer l'es-



pace nécessaire pour ranger notre nouvelle cathédrale de toile... Qu'ils en soient remerciés !



## Nouvelle cathédrale en toile

Notre nouvelle tente de 120m<sup>2</sup> nous permettra de vous recevoir tous ensemble pour le repas de notre Marché de Noël. Et au chaud car nous avons un canon pour propulser l'air.



## À noter

### Marché de Noël

Dimanche  
26 novembre

## Carnet paroissial

Ont été régénérés  
par les eaux du Baptême :

[Espérance Cibaud](#) à Meylan le 21 octobre

[Henri Granner](#) à Meylan le 22 octobre

Se sont unis dans les liens du mariage :

[Robin Levallois et Amandine Barratz](#)  
à Saint Baldoph, le 16 septembre 2023

A été honorée de la sépulture  
ecclésiastique :

[Mme Pierrette Dupuy âgée de 93 ans](#)  
à Grenoble, le 20 septembre 2023